



**FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
PAR LA DETTE : ANALYSE DU CONCEPT DE  
VIABILITÉ DE LA DETTE EN DROIT  
INTERNATIONAL PUBLIC**

**David Fortunat Nyamabo Misonga**

Candidat au doctorat en droit

Chercheur à l'Observatoire Agenda 2030 des NU de  
l'UQAM

# PLAN

## Introduction

1. Emergence du concept de viabilité en droit international public
2. Conditions de réalisation de la viabilité de la dette

## Conclusion

## OBJET DE L'ETUDE

- Dispositions juridiques internationales encadrant la viabilité de la dette d'Etat

## FONDEMENT JURIDIQUE

AGNU, Résolution A/RES/69/313 du 27 juillet 2015 : Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième conférence internationale sur le financement du développement

- Monterrey (Mexique) en 2002
- Doha (Qatar) en 2008
- Addis-Abeba (Éthiopie) en 2015
- Séville (Espagne) en 2025 du 30 juin au 03 juillet

# INTRODUCTION

# INTRODUCTION



## FONDEMENT JURIDIQUE

AGNU, Resolution A/RES/69/313 du 27 Juillet 2015



**Emprunt : outil important de financement du développement durable et des investissements des ODD = Agenda 2030 des NU + Agenda 2063 de l'UA**



**Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration, ou sa gestion avisée, le cas**

# INTRODUCTION



## SOFT LAW vs HARD LAW

AGNU, Resolution A/RES/69/313 du 27 Juillet 2015

Pas de force obligatoire – non contraignant (CIJ, avis consultatif sur la licéité d'armes nucléaires, 1996)



**Emprunt : obligations juridiques contraignantes**



**La viabilité la dette c'est quoi**

**Valeur juridique de la norme, nature et rôle de la viabilité de la dette**

# I. EMERGENCE DU CONCEPT DE VIABILITÉ DE LA DETTE



# Financement du Développement durable

Rappel de la notion de développement durable, CMED, Rapport Brundtland, 1987

Agenda 2030 =  
17 ODD +169 cibles +232 indicateurs  
(mécanisme de suivi, Examen  
National Volontaire)

Agenda 2063 de l'Union africaine

ONU – ODD – entre 5,400 et 6400 USD  
2023 - 2030



# I. DELIMITATIONS CONCEPTUELLES

## 1. Financement du développement

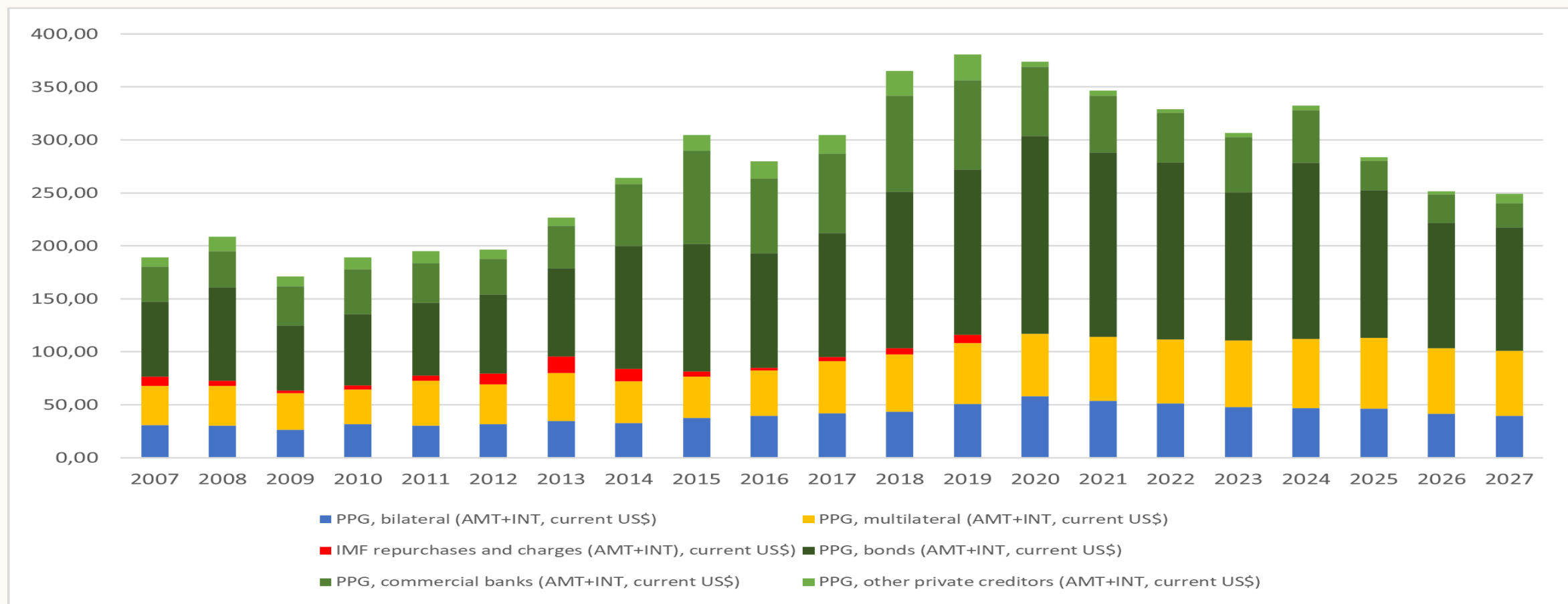
- **Financement du développement** vs **Financement du développement durable**
- **Financement du développement** : Stratégies du développement de l'ONU de 1960 – 2000) : Croissance économique – pauvreté
- **Doctrine, OCDE, *Making blended finance work for the sustainable development*, 2018** Finance pour mandat de développement
- **Mouvement des capitaux** : flux financiers, transferts de ressources, transfert des migrants et privées), financement concessionnel, APD Fin. du développement durable (dimension économique et sociale)
- **Endettement international** : Bilatéral – Multilatéral - privé



# TYPLOGIE DE DE DETTES

DETTES EXTÉRIEURES (externes ou internationales)					DETTES INTÉRIEURES (internes)
CRÉANCIERS PUBLICS			CRÉANCIERS PRIVÉS		
	BILATERAL	MULTILATERAL	BANQUES	Marchés (Obligations)	BANQUES/MARCHÉS
	États	O.I			
<b>PUBLICS</b>	Membres du club de Paris et Autres (Chine)	FMI, BM, Banques de développement (BAD, BADEA, BCEAO, BEI)	Club de Londres  Exim bank of China, Exim bank of India	Associations des porteurs de titres	Bons du Trésor, Obligations, échus et non payés
<b>PRIVÉS</b>	AFD, GTZ, USAID, Exim bank of China, Exim Bank of India	Société financière internationale, FIDA		Tout porteur de titre de créances certaines, liquides et exigibles	Crédits bancaires, Bourses de valeurs (actions et obligations) Titrisation des arriérés budgétaires

# Évolution de la dette des états d'Afrique subsaharienne

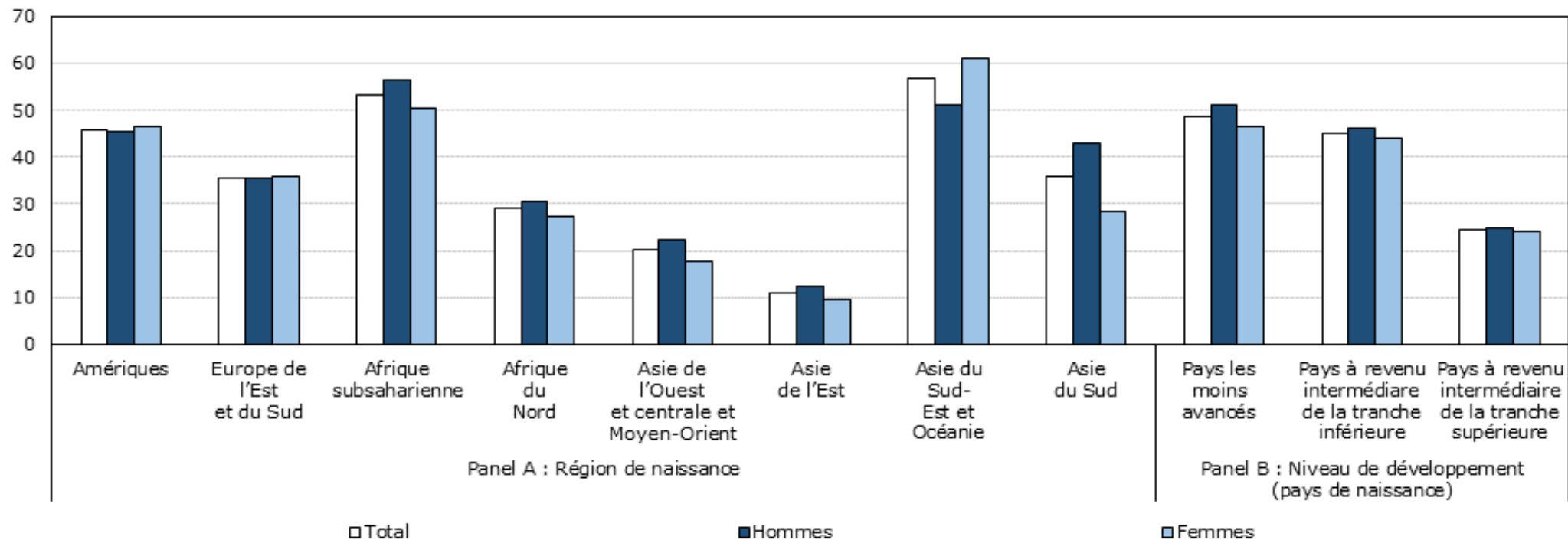


# TRANSFERT DES MIGRANTS CANADIENS

**Graphique 1**

**Pourcentage des résidents canadiens nés dans des pays admissibles à l'APD ayant envoyé de l'argent à de la famille ou à des amis vivant hors du Canada, en 2017, par sexe et région de naissance**

pourcentage



**Note :** L'Afrique subsaharienne comprend l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud.

**Source :** Statistique Canada, Étude sur les transferts de fonds internationaux, 2018.

Le montant total envoyé à l'étranger était de 5,2 milliards de dollars en 2017. De ce montant, 2,9 milliards de dollars ont été envoyés par des hommes et 2,3 milliards de dollars par des femmes. En termes de proportion, les hommes ont envoyé 56 % du montant total alors que les femmes ont envoyé 44 %.

# I. DELIMITATIONS CONCEPTUELLES

## 2. Financement du développement durable

- **Monterrey (Mexique) : A/CONF.198/11 du 22 mars 2002**
  - **Doha (Qatar) en 2008 : AGNU, Résolution 61/191 du 24 janvier 2007**
  - **Addis-Abeba (Éthiopie) : AGNU, Resolution A/RES/69/313 du 27 Juillet 2015**
- 
- **Fournir une base consensuelle sur les voies et moyens pour résoudre les problèmes de financement du développement durable, Constat d'échec de financement des OMD**
  - **Nécessité de considérer les trois dimensions (sociale, environnementale et économique du développement durable**
  - **Investissement directs étrangers et ressources nationales**

# QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?

13

Absence de base juridique

AGNU, Resolution A/RES/69/313  
du 27 Juillet 2015 :

Ensemble des flux de capitaux  
publics et privés (apports financiers)  
remboursables ou non ayant pour  
objectif principal la réalisation des  
objectifs du développement durable

Finance climatique, Budget vert, les  
obligations vertes, la dette  
écologique, les fonds les  
changement climatiques, la taxe  
carbonne, fiscalité  
environnementale et la dette etc



## 2. Conceptualisation de la dette viable

- AGNU, Résolution A/RES/69/313 du 27 juillet 2015  
Viable
- Vulnérabilité face aux crises de la dette ( Pays les moins avancés et les pays insulaires )
- FMI : Endettement viable = endettement soutenable
- **Politiques de financement de la dette** : émissions des obligations du trésor pour financer le déficit

### 3. Conceptualisation de la dette viable

- **Politiques d'allègement** : Réduction de la dette en termes de pourcentage dans le cadre du programme avec le FMI et la Banque mondiale
- **Politiques de restructuration** : sorte de négociation des contrats liant l'administration débitrice à ses créanciers.
- **La meilleure gestion de la dette** : Stratégies de gestion de la dette, politique de la dette, et les plans d'emprunt gouvernemental
- **Politiques de réduction de la dette** : Programme PPTE, IADM, etc
- a ren

## INITIATIVES INSTITUTIONNELLES FMI ET BANQUE MONDIALE DE REGLEMENT DES DETTES

Année	Nom de l'initiative	Mesures	Modalités de traitement	Forces et faiblesses
1956	Termes classiques du club de Paris	Rénégociation des dettes, rééchelonnement, non concessionnel de la dette au cas par cas	Remboursement du capital en 10 ans, période de grâce de 3 ans, paiement des intérêts	Pays développés en haut de l'échelle des pays à revenu intermédiaire
1980	Programme d'ajustement structurel	Prêts concessionnels, defensing lending	Dévaluation, réductions des dépenses publiques, privatisation, dérégulations	Critiques++ Accroissement stock de la dette, pauvreté+
1985	Plan Baker	Augmentation des prêts des OI et Banques		Absence d'engagement des USA
1987	Termes de Venise du Club de Paris	Rééchelonnement non-concessionnel de dette	Période de remboursement du capital+10 ans	Durée d'un an
1988	Termes de Toronto du Club de Paris (88-91)	Annulation de la dette des PMA	Rééchelonnement non concessionnel de la dette de 67% sur 14 ans = délai de grâce de 8 ans	Pas d'annulation dettes APD, rééchelonnement de 100% sur 25 ans 14 ans délai de grâce



## **II. Condition de mise en oeuvre de la viabilité de la dette : Exemple de la D.R. Congo**

- **Alignement des engagement financiers aux Principes de l'endettement responsable la CNUCED**
- **Respect du principe de bonne foi : pacta sunt servanda, Art. 26 CVT de 1969**
- **La meilleure gestion de la dette : Loi sur la politique d'endettement et loi sur l'assainissement des finances publiques**
- **Politiques de réduction de la dette : Programme PPTE, IADM, etc**

# CONCLUSION

- Dépendance de la viabilité de la dette à la viabilité des finances publiques de l'État
- La dette tient les finances publiques en état : recettes et dépenses
- Amélioration du système financier = La viabilité de la dette



## CONCLUSION (SUITE 1)

- **Rendre les conditions de financement plus transparentes (CPIA, EPIN, Mo Ibrahim)**
- **Intégrer les Principes de la CNUCED dans la loi à adopter sur l'assainissement des finances publiques afin de promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains à chaque étape de l'acquisition de titres de dette souveraine.**
- **Améliorer l'analyse et le suivi de la soutenabilité de la dette afin de mettre en lumière les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de fournir aux négociateurs nationaux de meilleures données sur le potentiel de croissance et les possibilités d'assainissement budgétaire du pays.**



## CONCLUSION (SUITE 2)

- Permettre aux pays d'utiliser des instruments financiers innovants tels que les obligations durables et les obligations de résilience. Élaborer des règles pour des restructurations et garanties automatiques.
- Renforcer la résilience aux chocs exogènes, par exemple par l'application de moratoires aux obligations des débiteurs en cas de crise, et trouver les moyens d'éviter le surendettement.
- Encourager les emprunteurs à partager informations et données d'expérience, sur le modèle de la coordination entre créanciers privés.



**THANK YOU**

The background features a large white circle on the left, a dark blue circle on the right, and a pink circle on the right with white concentric lines.

**QUESTIONS, SUGGESTIONS?**